

« dans la rivière, par une ouverture du pavé un taureau
« tout vivant. Ces divertissements plus propres à des
« bacchantes qu'à la sainteté d'une fête chrétienne, con-
« tribuèrent à faire supprimer la fête des merveilles. En
« 1760, il en restait encore un dernier vestige dans une
« procession que la cathédrale continuait à faire dans
« l'église de Saint-Nizier, le 2 juin, jour de la fête de
« saint Pothin. »

Ducange, Poulin de Lumina et d'autres écrivains prétendent que cette fête fut supprimée au commencement du xv^e siècle ; cependant l'almanach de 1789, dans sa liste des manuscrits sur Lyon, p. 301, cite des lettres patentes de Charles V, données à Cressy en Brie, le 23 août 1364, lesquelles, à la demande des citoyens de Lyon, suppriment la *fête des Merveilles*, qui se célébrait chaque année sur la Saône. Monfalcon (*Hist. de Lyon. t. 1. p. 355*) adopte cette opinion ; tandis que Paradin, dans son *Histoire de Lyon*, publiée au xv^e siècle, dit : « Je n'ai jamais trouvé le temps de l'abolition de cette fête. » Au reste, d'après ce qu'il nous apprend au commencement de sa description de la susdite fête, il n'avait jamais pu non plus en découvrir l'occasion. On voit donc que les dates relatives à cette cérémonie ne sont peut-être pas bien exactes ; mais le fait qui domine, celui des excès ridicules dans lesquels on était tombé, ne permet pas d'être discuté. Il semblait naturel qu'en l'honneur des malheureux martyrs on se donnât le plaisir de faire un bon dîner, de bien manger, de bien boire, et probablement même de s'enivrer.

Le bœuf vivant que l'on précipitait dans la Saône était ensuite retiré de la rivière, et conduit dans un local, où il subissait un dépècement, et servait au repas qui terminait cette fête singulière. Le local où se faisait cette